COMMUNE DE SAINT-DENIS DIRECTION GENERALE DES MOYENS DE GESTION DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 02/8-32 au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

(11 emplois contractuels d'Animateurs Artistiques)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sectorielle culturelle, en vue notamment de développer sur les quartiers une plus grande sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Professeurs de Musique.

Je vous propose à cet effet la création de 11 emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour 3 mois, renouvelable pour une durée maximale de 3 mois.

La nature des fonctions consiste en l'enseignement d'activités culturelles ou artistiques auprès de tout public.

Le recrutement se fera parmi des candidats pouvant justifier d'une expérience dans le champ de compétence qui lui est propre.

La durée hebdomadaire de travail est fixée entre 2 et 20 heures en fonction des besoins du service.

Le niveau de rémunération est fixé entre 25 et 30 euros bruts de l'heure en fonction de l'expérience.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE// René-Payl VIQTORIA

ABOD A LA PAGABOTGAS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 02/8-32 du Conseil Municipal en séance du mercredi 18 décembre 2002

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

(11 emplois contractuels d'Animateurs Artistiques)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/8-32 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création de 11 emplois contractuels de Professeurs de Musique à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme Fait à Saint-Denis, le LE MAIRE René-Paul VICTORIA